

son nom de la particule. Sans attacher trop d'importance à ces qualificatifs, qui étaient monnaie courante au siècle dernier, il est au moins permis d'en déduire que les Serre avaient acquis un rang social des plus honorables. Aussi la franchise avec laquelle il est procédé, au grand jour, à la reconnaissance d'un enfant né avant mariage est pour nous surprendre, tant elle est en désaccord avec nos conventions modernes.

De nos jours, en semblable situation, des familles appartenant à cette classe de la société emploieraient mille détours pour régulariser les choses. Au contraire, Victor Genève et sa jeune épouse s'acheminent bravement à l'église, avec leur enfant, et cela en pleine ville, dans un quartier populeux qui est le leur, très probablement à pied, suivis de leurs invités et précédés du bedeau de Saint-Saturnin qui, selon l'usage, est venu chercher la noce, au domicile de la mariée.

Le sentiment du devoir et la haute idée qu'on se faisait alors de la dignité maternelle couvraient tout aux propres yeux des époux et arrêtaient les remarques désobligeantes sur les lèvres des curieux.

*
**

Il serait intéressant de savoir si la fortune des Serre correspondait à leur condition sociale. Le contrat de mariage nous éclairerait à ce sujet; mais, jusqu'à cette heure, toutes mes recherches ont échoué. Je me suis vainement adressé au successeur de maître Bertholon, mentionné dans l'acte de mariage : le contrat n'est plus aux archives de la Chambre des notaires et a très probablement été détourné par quelque chercheur; j'ai vainement compulsé,